



HAL
open science

Le Segretain Moine 2 - Édition, traduction et notes d'après Berlin Deutsche Staatsbibliothek Hamilton 257

Corinne Pierreville, Céline Guillot-Barbance, Gauthier Grüber

► **To cite this version:**

Corinne Pierreville, Céline Guillot-Barbance, Gauthier Grüber. Le Segretain Moine 2 - Édition, traduction et notes d'après Berlin Deutsche Staatsbibliothek Hamilton 257. 2023, <https://txm-bfm.huma-num.fr/txm/.<hal-04280454>>

HAL Id: hal-04280454

<https://hal.science/hal-04280454v1>

Submitted on 27 Jan 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-SA 4.0 - Attribution - Non-commercial use - ShareAlike - International License



Le Segretain moine II

édition et traduction

par Corinne Pierreville en collaboration avec Céline Guillot-Barbance

Lyon, ENS de Lyon

Base de français médiéval & Projet Fabiliaux, 2023

Édition normalisée : Base de français médiéval, <http://txm.bfm-corpus.org>

Identifiant du texte : [fabliaux/Segretain2_Berlin-257](http://txm.bfm-corpus.org/fabiliaux/Segretain2_Berlin-257)

Comment citer ce texte : Anonyme, *Le Segretain moine II*, édité et traduit par Corinne Pierreville en collaboration avec Céline Guillot-Barbance. Publié en ligne par l'ENS de Lyon dans la Base de français médiéval, Projet Fabiliaux, 2023.
http://catalog.bfm-corpus.org/fabiliaux/Segretain2_Berlin-257

Licences :



LICENCE OUVERTE
OPEN LICENCE

Texte et suppléments numériques



Notes philologiques et traduction

Biblissima!





Table

Édition [p. 3](#)

Traduction [p. 24](#)

Crédits

Responsable scientifique : C. Pierreville

Transcription et relecture des textes : C. Pierreville, B. Laïd,

C. Guillot-Barbance, A. Lavrentiev, A. Pinche

Notes philologiques : C. Pierreville, B. Laïd

Traduction : C. Pierreville

Ingénierie de la chaîne éditoriale : J. Nuguet

Philologie numérique et administration du corpus : A. Lavrentiev

Reconnaissance automatique de texte manuscrit : A. Pinche

Mise en page : N. Pontal

Le projet Fabliaux est financé par l'ÉquipEx Biblissima+

- ANR-21-ESRE-0005 (2022-2023).



Édition

par Corinne Pierreville en collaboration avec Céline Guillot-Barbance

[22rv]

<colonne b>

[D]’un moigne vos dirai la vie¹.
Segrestein fu d’une abeïe

[22v]

<colonne a>

si aama une bourgeise
4 qui mout iert vaillant et cortoise.
Idoine ot non et son signor,
dant Guillaume le changeor.
Idoine fu bien enseignie,
8 simple, cortoise et afetie,
et Guillaume sot bien changier.
Mout s’entremist de gaagnier.
Il n’iert mie tavernerez.
12 Ses ostiex estoit beax et nez.
La huche au peïn n’iert pas fermee ;
a touz estoit abandonnee.
S’un lechierres li demandast
16 du sien, volentiers l’en donnast.
Riche gent furent a merveille,
mes deables qui tor joz veille
s’entremist tant d’eus enginier
20 que i les fist apovrier.
A Guillaume estut enprunter.
Ne pot plus au change arester.
A la foire ala a Provinz
24 et si i porta .iiii. vinz
livres de bons provenoisians.
Aprés s’en revint par Amiens.
Dras achetoit si s’en venoit.
28 Por ce que bon marchié avoit,
fesoit Guillaume mout grant joie,
mes larrons guetoient la voie
et le trespas et le chemin.
32 Venuz s’en erent si voisin
et il remest .ii. jors après
por ce que il menoit grant fes,
mes n’orent pas grantment erré
36 quant en la forest sunt entré

1. Un d minuscule d’attente est visible dans la marge de gauche.



iluec ou li laron² estoient
qui les marchaans desroboient.
Quant Guillaume virent venir,
40 de totes pars le vont saisir.
Jus le trebuchent du cheval.
Ne li firent point d'autre mal
mes qu'i li tolent sa corioie,
44 puis ont veü enmi la voie
son serjant qui après venoit
et qui le sommier amenoit.
Li mau larron seure li queurent.
48 A lor couteaus tot le deveurent.
Quant Guillaume le vit morir,
a pié s'en commence a fuïr.
Guillaume s'en fuï a pié.
52 Or n'a il gueres gaagnié

<colonne b>

car cil qui baillié li avoient
lor avoir que avoir³ devoient
quant il revendroit de la foire
56 dient : « Ci a mavés afere !
Qu'avez vos fet de nostre argent ?
Rendez le nos delivrement ! »
Guillaume dit a ses voisins :
60 « Signor, j'ai encor. ii. molins
qui de farine muelent mout.
Or ne soiez pas si estout !
Prenez les, en pes me lessiez
64 tant que me soie porchaciez. »
I lor livra et cil s'en vont
car tuit a lor gré paié sunt,
et il remest avec sa fame
68 qui mout estoit cortoise dame⁴.
Por ce qu'i la vit corocie,
« Idoine, fet il, bele amie⁵,
se nostre Sire a consentu
72 que j'aie mon avoir perdu,
encor est Il la ou Il seut.
Il nos edera bien s'Il veut. »
Ele respont : « Certes, beau sire,
76 si m'aït Diex, ne sai que dire !

2. Correction éditoriale : « baron » dans le manuscrit.

3. Jean Dufournet corrige *avoir* en *ravoir*.

4. Jean Dufournet ajoute un octosyllabe après ce vers : *Belement l'avoit aresnie* qu'il emprunte au manuscrit D (BnF fr. 19152).

5. Jean Dufournet ajoute un octosyllabe après ce vers : *Por Dieu, ne vos esmaiez mie* qu'il tire du manuscrit d (BnF fr. 14971).



- Mout me poise de vostre perte
 et mout a fet male deserte
 li serjant qui en est ocis !
- 80 Mes moi ne chaut quant estes vis
 car perte puet l'en recovrer,
 mes mort ne puet nul restorer. »
 Icele nuit furent ainsi.
- 84 A lendemein devant midi
 ala Idoine a l'abaïe
 proer le fiuz seinte Marie
 de quoi⁶ l'iglise estoit fondee.
- 88 Une chandele out alumee
 que Damlediex la conseillast,
 a son seignor gaïn donast.
 Desus l'autel mist la chandele.
- 92 De ses eulz qui semblent estoile⁷
 plora et de son cuer soupire
 que s'oreison ne li lut dire.
 Li sougrestein l'a escoutee
- 96 qui longuement l'avoit amee.
 Il vint avant si la salue :
 « Dame, bien soiez vos venue,
 dist li moignes, et bien trovee ! »
- 100 Cele ne fu pas enpruntee,
 einz tert ses euz si li respont :
 « Sire, dist el, Diex bien vos dont !

[23r]

<colonne a>

- Bien, dame ? dist le segresteins.
- 104 Je ne demant ne plus ne meins
 de bien avoir fors c'avec moi
 vos tenissë en .i. requoi⁸ !
 Adont⁹ avroië achevé
- 108 ce que lonc tens ai desiré !
 Je sui de ceanz tresorier
 si vos donnré mout bon loier.
 Vos avrez .c. livres du mien
- 112 dont vos porrez vivre mout bien
 et aquiter d'une partie.
 J'ai bien vostre compleinte oïe. »
 Idoine ot .c. livres nonmer.
- 116 Conmença soi a porpenser
 savoir se les prendroit ou non

6. Jean Dufournet corrige *quoi* en *qui*.7. On note la rime imparfaite pour l'œil *chandele/ estoile*.8. Jean Dufournet ajoute *leu* devant *requoi*.9. Jean Dufournet remplace *adont* par *adonques*.



car en .c. livres a beau don,
mes ele amoit de grant amour
120 dant Guillaume le changeour.
Puis dist a soi meïme¹⁰ en bas :
« Sanz congié nes prendré ge pas. »
Le moine autre foiz l'aresonne¹¹ :
124 « Bien a .III. anz que je vos aim.
Certes, ainz n'atocha ma mein
a vos, mes or i touchera. »
Lors l'acole si la besa.
128 Du besier li a force fete.
Idoine s'est ariere trete
et dist : « Beau sire, en cest moustier
ne deüsiez pas dornoier !
132 Je m'en irai a ma meson
s'en parlerai a mon baron
et l'en demanderé conseil.
— Dame, dist il, mout me merveil
136 s'a li conseil en queriez. »
Dist ele : « Ne vos esmaiez.
L'en fet asez por gaagnier !
Mon seignor quit¹² si losengier
140 que je feré vostre priere. »
Dont tret le moine une aumosniere.
.X. sous i ot et puis li tent.
Idoine volentiers les prent.
144 A Deu la conmande et el lui.
Einsi departirent andui.
Idoine vint a son ostel
ou il n'avoit ne peïn ne sel
148 que Poverté les destreignoit
et la perte que fet avoit
sire Guillaume en la forest.
Ele parla et il se test.
152 « Sire, dist ele, entendez moi !

<colonne b>

Tel conseil vos dirai, ce croi,
dont vos serez riche clamé¹³,
ja ne verrez .II. anz passé.
156 — Dame, dist il, en quel maniere ? »
Dont tret Idoine l'aumoniere

10. Jean Dufournet transcrit *me[i]sme*, mais le *i* est bien présent dans le manuscrit.

11. *aresonne* est une rime isolée, qui fait suspecter un manque dans la copie. Jean Dufournet ajoute après ce vers : *Dame, fet il, par nostre gonne, / Je ai de vos mout grant pitié, / Longuement m'avez travaillié*. Ces vers sont tirés du manuscrit B (Berne 354).

12. Jean Dufournet transcrit *cuit*.

13. Correction éditoriale : « clamee » dans le manuscrit.



que li moigne li ot donee¹⁴.
Hastivement l'a desfermee¹⁵.
160 .X. sous i ot et puis li tent.
Guillaume volentiers les prent.
Et puis¹⁶ [dist a] Guillaume : « Sire,
por Deu, nel tenez pas a ire
164 se je vos di ma priveté. »
De chief en chief li a conté
comment li moigne la pria
el moustier quant il la trova,
168 et com .c. livres li promist.
Guillaume l'entent, si s'en rist
et dist que por tot le tresor
Osteviën et Nabugor
172 ne souferroit il c'ome nez
fust de li charnelment privez.
Il vodroit miex querre son peïn
et par terre morir de feïn !
176 Quant Idoine l'a entendu,
mout belement a respondu :
« Sire, fet ele, qui seüst
enging querre que l'en peüst
180 le sougrestein si decevoir
c'on peüst les deniers avoir,
il m'est avis ce seroit bien.
Il ne s'en clameroit por rien
184 n'¹⁷ a prior ne a abé. »
Il respont : « N'avez pas gabé.
Ce vodroie je volentiers
que nos eüson les deniers
188 par covent qu'il n'en eüst mie
a vos charnelment compaignie.
Il s'en feroit bon entremetre.
Quel conseil i porrons nos metre ?
192 — Sire, dist el, je l'i metrai.
Or escoutez que je dirai.
G'irai au moustier le matin.
Droit a l'autel de seint Martin
196 m'irai söer et arester.
Se puis au segrestein parler,
je li dirai que o moi vieigne
et que le convenant¹⁸ me tiegne

14. Jean Dufournet transcrit *donee*.

15. Jean Dufournet remplace les deux vers qui suivent dans le manuscrit Berlin 257 par un couplet d'octosyllabes : *Les deniers prist qu'il y trouva:/ .X. sols i ot, bien les conta*. Il l'emprunte au manuscrit p (Paris, Arsenal, 3527).

16. Correction éditoriale : « puist » dans le manuscrit.

17. Jean Dufournet corrige *n'* en *ne* car le vers en l'état est hypométrique.

18. Jean Dufournet édite *covenant*.



200 qu'il me pramist — I le tendra :
bien sai volentiers i vendra ! —
et aport o soi la corioie

[23v]

<colonne a>

trestote pleine de monnoie.
204 — Dame, fet il, or i parra.
Maloest soit qui s'en faudra !
— Voire, fet ele, de ma part !
— Dame, dist il, il est mout tart.
208 Des or deüson bien penser
que nos mengeron a souper.
— Sire, dist el, vos avez droit.
Alez acheter orendroit
212 tel viande com vos plera ! »
Tantost les .x. sous li bailla.
Guillaume est as estaus alez.
Pein et char acheta assez,
216 puis s'en revint a sa meson.
Idoine apela .i. garçon
qu'el avoit envoié au vin
et au poivrë et au conmin.
220 Li meïsmes fist la savour
et puis sunt asis par amour.
Il menjuent priveement,
eus et li garchon seulement.
224 Quant orent mengié et beü,
puis se coucherent quant tens fu
et beserent et acolerent.
Onques cele nuit ne parlerent
228 de povreté ne de mesese
qu'il sunt braz a braz mout a ese.
Au matin quant il ajorna,
Idoine se vest et chauça.
232 Quant ele fu apareilliee,
bien afulee et bien liee
d'une bele guimpe de soie,
droit au moustier a pris sa voie,
236 mes ençois qu'el i fust entré¹⁹
estoit ja la messe chantee
et du moutier la gent issoient
qui la messë oï avoient²⁰.
240 Et Idoine passa avant.
Droit a seint Martin meintenant

19. On note la rime imparfaite que Jean Dufournet corrige en remplaçant *entré* par *entree*.

20. Jean Dufournet écrit : *qui la messe escouté avoient*.



s'est arestee pour orer.
Le moigne vint abooster
244 pour savoir quant ele vendroit.
Mout par fu liez quant i la voit.
Il vint avant si li a dit :
« Mout me grieve vostre respit !
248 Or me dites²¹ vostre corage
car por vos ai el cors la rage
que je ne bui ne ne menjai
des ier matin qu'a vos parlai ! »
252 El respont : « Ne vos esmaiez,

<colonne b>

mes tot asseür en soiez,
car enquenuit dedenz mon lit
ferez de moi vostre delit
256 se vos me tenez covenant. »
Li moigne respont maintenant :
« Dame, dist il, n'en doutez plus
que .C. livres n'i port ou plus.
260 Bien est reson que ges i port
car se de vos ai le deport,
je ne quier riens plus ne demant,
foi que doi Deu omnipotent ! »
264 De ses deniers asez li baille
por acheter de la vitaille,
puis prent congié, si s'en repere.
Et cil pense de son afere,
268 de cerchier boites et aumoires
et les escrits as saintuaires
ou la gent ont l'ofrende mise
qui orent oï le servise.
272 Une corioie en a enplie
et de ce ne menti²² il mie
que bien .C. livres n'i eüst,
et se encor en i peüst,
276 encore en i eüst il mis !
Mout a grant joie li chaitis
encontre sa male aventure.
Idoine plus ne s'aseüre
280 qu'ele n'apareut a mengier.
Guillaume menja tot premier
qui en son lit s'ala couchier
por le moigne desbareter
284 et porte en sa mein .I. gibet

21. Jean Dufournet transcrit *direz*.

22. Correction éditoriale : « mente » dans le manuscrit.



qu'il ot emprunté .i. vallet.
Quant li moigne de l'abeïe
orent chanté et dit conplie,
288 el dortor s'alerent couchier.
Li moigne remest el moustier.
Sachiez qu'il ne se coucha mie,
einz li remembre de s'amie.
292 Dont s'en issi priveement
par .i. postiz tot coïement.
Droit a l'ostel Guillaume vet
ou il avoit basti son plet.
296 Il vint a l'us si apela,
et Idoine li desferma,
puis le referma après lui.
Or sunt en la meson andui
300 et Guillaumë²³ el lit se jut.
Et li moignes menja et but
priveement avec sa drue

[24r]

<colonne a>

qui mout li sera chier vendue !
304 Ele li dist : « Beaus douz amis,
ou est ce que m'avez pramis ? »
Le moigne li respont : « Tenez
ceste coroie et la gardez :
308 il i a .c. livres m[out] bien !
Je n'en mentiroie por rien ! »
Idoine les va estuier,
puis a veü les le foier
312 les cles que cil i ot ruees.
Desus le banc les ot getees²⁴.
Idoine fu et bele et gente.
Sa beauté le moigne tormente.
316 Il se leva, croire la volt
dejouste le foier en roust
quant ele dit : « Por Deu, merci !
Ambedui serion honi
320 que je crien que la gent nos voie
qui trespasent parmi la voie.
En cele chanbre me merrez²⁵.
La si ferez vos volentez. »

23. Jean Dufournet développe l'abréviation du nom propre en *Guillaumes*, alors qu'on trouve toujours la graphie *Guillaume* dans le texte, car il refuse d'éditer *Guillaumë*. Dans ce vers, le e final ne s'élide pas, alors qu'il est suivi d'une voyelle.

24. Dufournet édite *gitees*.

25. Jean Dufournet édite *mettez*. Nous lisons *merrez*, forme du futur pour *menerrez*. Le e précédant r a chuté et le n s'est assimilé au r.



324 Quant li moignes l'ot, si se lieve,
et sachiez bien que mout li grieve
qu'ele le va si deleant.
En la chanbre entre maintenant.
328 Desor .i. lit la giete enverse.
Guillaume saut a la traverse
et li dist : « Moigne, par seint Pol,
sachiez que je vos tieng por fol
332 qui ma fame honir volez !
Mout seroie maleürez
se ainsi le vos consentoie !
Ja puis Damledeu ne le voie
336 qui ja le vos consentira ! »
Le moigne l'ot, si se leva.
Prendre le volt, mes cil li done
tel coup du gibet qu'i l'estone,
340 et quant i l'ot si estoné,
Guillaume a son coup recovré
et le refiert el haterel
si que il²⁶ li espant le cervel,
344 et li moignes²⁷ chaï atant.
Isi va fol sa mort querant !
Quant Idoine le vit morir,
du cuer a geté²⁸ .i. soupir :
348 « Lasse cheitive, fet Idoine,
car fuse je en Babiloine !
Doulereuse maleüree,
mar fuse je de mere nee
352 quant por moi est basti tel plet !

<colonne b>

Guillaume, pour qu'as tu ce fet ?
— Dame, dist il, je le doutoie,
por ce que si grant le veoie,
356 que il ne me preïst as braz.
Amiez vos dont son soulaz
entre vos jambes a sentir ?
Or n'i a mes que du fuïr
360 et d'aler en estrange terre
si loinz c'on ne nos sache ou querre !
— Sire, dist el, nos ne poon
si vos dirai par quel reson :
364 les portes du bourc sunt fermees
et les gaites en haut montees. »

26. Jean Dufournet transcrit *qu'il*.

27. Jean Dufournet édite *li moigne*.

28. Jean Dufournet édite *jeté*.



Cele pleure, Guillaume pense.
 Mout remeint de ce que fol pense.
 368 Quant Guillaume ot .i. poi pensé,
 son chief drece, si a parlé
 et dit : « Idoine, bele amie,
 par ou vint il de l'abeïe ?
 372 — Sire, dist el, par le postiz
 qui est devers le roilleiz.
 Je vi or les des sor le banc ! »
 Guillaume a pris .i. drapel blanc,
 376 s'a au moigne le chief bendé
 et puis l'a a son col levé.
 Atot le moigne s'en torna
 et dame Idoine après ala.
 380 Qui li deüst couper la gueule,
 ne remeinsist ilueques seule,
 einz s'asist sor une fenestre.
 De ce fu Guillaume bon mestre
 384 qu'il est droit au postiz venuz
 par ou li moignes fu venuz²⁹.
 I [l]e mist jus, puis desferma
 le postiz, puis le recharja.
 388 Guillaumes entre en .i. sentier
 par ou li moigne vont pissier.
 Tout droit a la chambre s'en entre
 ou l'en garist du mal du ventre,
 392 puis l'asist au premier pertus
 et puis a regardé vers l'us.
 .i. fet³⁰ de fein i vit gesir
 de quoi li moigne au departir
 396 de la chambre terdent lor reins.
 Guillaume ne fu pas vileins.
 .i. torchon fist si li bouta
 dedenz son poing, puis s'en torna
 400 parmi le funz d'une viez rue.
 Tel poor a que tot tressue.
 Idoine sa fame a trovee

[24v]

<colonne a>

qui forment est espoentee.
 404 Andui en lour ostel entrerent
 et durement se conforterent.
 Bien quident³¹ estre delivré

29. Jean Dufournet corrige la rime du même au même en remplaçant *venuz* par *issuz*.

30. Jean Dufournet remplace *fet* par *fes*.

31. Jean Dufournet remplace *quident* par *cuident*.



du moigne qu'il orent tué.
408 Li moigne siet geule bae
qui ot reçut³² male colee
et li autre sunt en dortour.
En .i. lit les le refretour
412 jut le priour de l'abeïe.
Trop ot mengié, si ne pot mie
plus demorer que il n'alast
en aucun leu ou se voidast.
416 Atant en la chanbre en entra.
Au premier pertus qu'il trova
s'est aresté por lui widier.
Lors se commence a escourcier.
420 Son chief drece, si a veü
le sougrestein qui tué fu,
qui ne movoit ne pié ne mein.
« Ahi, dist il, com est vilein
424 li sougrestein qui ci se dort !
S'i le conpere, n'est pas tort,
demein quant seron en chapistre.
S'il eüst failli a l'ipistre,
428 n'eüst il mie plus mesfet ! »
Por esveillier signe li fet :
« Dant sougrestein, dist le³³ priour,
miex vos venist or en dortour
432 dormir que en ceste longaigne !
Honie soit vostre gaaïne
qui si vos a grant honte fete !
Ençois me fust la cuise frete
436 et le cors ars en .i. chaut feu
que je dormise en si vil lieu ! »
Quant il ot fet ce que il quist,
par le sougrestein vient, si dist :
440 « Dant sougrestein, esveilliez vos ! »
Et cil qui fu morz a estrous
si est chaü tot a travers
seur l'es de la privee envers.
444 Quant li priour chaer le vit :
« Qu'est ce, por le seint Esperit ?
fet il. Est dont cest moigne mort ?
Or avo[ie] ge mout grant tort
448 quant je de lui m'entremetoie !
Mar venisse je hui ceste voie !
Diex, com me porrai conseillier ?
Il tença mout a moi l'aut'ier³⁴
452 et je a lui, c'est verité !

32. Jean Dufournet corrige *reçut* en *reçu*.

33. Jean Dufournet remplace *le* par *li*.

34. Jean Dufournet transcrit *l'autre ier*.



<colonne b>

Or dira l'en devant l'abé
qu'en traison l'avrai murdri ! »
Touz fu li p̄ieur esbahi.
456 Porpensa soi, ne set que fere,
conment en porroit a chief trere.
Dont dist que il³⁵ le porteroit
dedenz le bourc et le leroit
460 a l'us a aucune bourjoise,
la plus bele, la plus courtoise
qui soit en tot le tenement,
si diront au matin la gent
464 qu'iluecques l'avra l'on tué.
Dont a le moigne remué.
A son col le lieve tot droit
et en après si s'en tornoit,
468 sel porte droit a la meson
ou li moigne prist la poison
dont il garra jamés a tart.
Or pri Guillaume qu'il se gart
472 que s'en l'i trueve le matin,
je quit qu'il iert pres de sa fin !
Guillaume et Idoine se jurent
qui forment espoventé³⁶ furent
476 et se confortent bonement,
quant une boufee de vent
s'est es dras le moigne ferue
qui tot le³⁷ soulieve et remue.
480 A la porte le fet hurter.
Dist Idoine : « Por³⁸ saint Omer,
sire Guillaume, levez sus !
Il a ne sé qui a nostre us !
484 Mout nos a anuit aguetiez ! »
Atant s'est Guillaume dreciez.
Son gibet prent inellement.
A l'us s'en vient hastivement.
488 Mout vistement fu desfermez
et li moignes qui fu tuez
li est cheü sus la poitrine
et Guillaume chiet sor l'eschine.
492 Quant Guillaume se sent cheü,
mout se merveille qui ce fu.
A haute voiz sa fame escrie :
« Idoine, fet il, car m'aïe !

35. Correction éditoriale : « li » dans le manuscrit.

36. Jean Dufournet transcrit *espoventé*.

37. Jean Dufournet remplace *le* par *se*.

38. Jean Dufournet remplace *por* par *par*.



496 Ne sai qui est sor moi chaest !
De Dieu soes³⁹ ge maloest,
se ce est hons, se je nel tue ! »
Idoine saut trestote nue.
500 Au feu corut si l'aluma.
Le moigne vit et regarda :
« Guillaume, nos sommes traï⁴⁰ !
[C'est li sogretains qui gist ci !]

[25r]

<colonne a>

— Dame, dist il, vos dites voir.
504 Maloest soit mavés savoir⁴¹
et covoitise et traïson
qu'il n'en puet venir se mal non !
— Dont est il mort ? — Certes, oïl ! »
508 Mout se merveille cele et cil,
et dient bien que c'est maufé
qu'iluecques le ront aporté.
Guillaume le prent de rechief
512 et Idoine li baille .i. brief
ou li non Dieu furent escrit,
et il mout volentiers les prist⁴²
car mout durement s'i fia.
516 Atout le moigne s'en tourna
tant que il vint sour le femier
sire Tibout le monoier⁴³
qui les blez as moignes gardot
520 et des deniers avoit plein pot
et d'autre richesce plenté.
.i. grant bacon avoit tué
d'un porc qu'il ot en sa meson
524 enressié tote la seson,
si l'ot pendu pour essuier.
Emblé li ot .i. pautonnier
le soir devant et mucié l'ot
528 dedenz le femier dant Tibot.
Encor n'en savoit autre essoigne.
Guillaume qui portoit le moigne
s'est sour le femier aresté.

39. Jean Dufournet transcrit *soe*.

40. Le couplet d'octosyllabes est incomplet. Le copiste a manifestement oublié un vers en passant du verso du folio au recto. Comme ce vers est essentiel à la compréhension de la scène qui suit, nous l'ajoutons en l'empruntant au manuscrit D, BnF fr. 19152.

41. Jean Dufournet corrige *savoir* en *avoir*.

42. Jean Dufournet corrige *prist* en *prit*, sans doute pour préserver la rime pour l'œil.

43. Jean Dufournet corrige *monnoier* en *motoier*. Le terme réapparaît au vers 593 pour désigner le même personnage et cette fois, Jean Dufournet ne le corrige pas dans le texte, mais indique en note qu'il faut lire *metoier*.



- 532 Sachoiz que mout estoit lassé
de lui porter parmi la vile.
Il se porpense par quel guile
il s'en porra miex delivrer.
- 536 El femier le vout enterrer
dedenz le fiens et le lera.
Atant le moigne mis jus a.
.I. grant crues⁴⁴ i fet a sa mein
- 540 por enfoïr le sougrestein.
Le bacon sent, si s'esbahi
que li larron ot enfoï.
La gone⁴⁵ vit il nerçoier
- 544 puis le commence a deslier.
Ce dit Guillaume : « Tot por voir,
ci a .I. autre moigne noir
qui mout nercie, ce me semble !
- 548 Or les metrai andui ensamble. »
Fere le vot, mes il ne pot.
« Qu'est ce, por⁴⁶ le baron saint Lot ?
fet Guillaume. Si n'i porra⁴⁷ ? »
- 552 Lors se porpense qu'il verra

<colonne b>

- quel moigne c'est qui est tué.
Dont a le bacon remué⁴⁸.
« Diex, aïe ! fet il. C'est char !
- 556 Or n'ai pas perdu tot mon char
qu'en la forest me fu enblez !
Or ai char et deniers assez ! »
Le moigne dedenz le sac met
- 560 et du covrir mout s'entremet
autresi com il fu devant.
O le bacon s'en va corant.
Vers son ostel est retorné.
- 564 Quant sa fame l'a regardé,
si dist : « Rest ce le sougrestein ?

44. Jean Dufournet édite *trues*.

45. On pourrait corriger, comme le fait Jean Dufournet, *gone* en *coanne* (il supprime également le pronom personnel sujet pour le mètre : *la coanne vit nerçoier*) et considérer, comme le NRCF, que *gone*, « le manteau porté par les moines », est une erreur provenant d'une mauvaise compréhension du modèle que le scribe recopiait (vol. 7 p. 370). Pourtant, si le jambon est enfermé dans un sac, comme le suggère le verbe *deslier* du vers suivant, on voit mal comment Guillaume pourrait voir sa couenne noircir. Nous proposons de maintenir la leçon du manuscrit et de considérer que *gone* résulte d'une focalisation interne qui nous donne à lire ce que croit voir Guillaume, à savoir l'habit d'un autre moine.

46. Jean Dufournet corrige *por* en *par*.

47. Jean Dufournet considère que *si n'i porra* fait toujours partie de l'incise et traduit : « mais il n'y pourra rien ». Nous pensons, comme le NRCF, que cette proposition appartient toujours au discours.

48. La première barre du u se confond avec la dernière barre du m.



- Nenil, dame, par saint Germein,
einz est .i. bacon gras et gros !
568 Nos avon char, querez des chos ! »
Celi qui le bacon ot pris
chés dant Tibout, si com je dis,
en⁴⁹ une taverne j[o]out.
572 Vin ot asez, boire ne pout,
puis a dit a ses conpaignons :
« Seignors, dist il, quel la ferons ?
Je croi bien se nos eüson
576 charbonee d'un cras bacon
que nos en beüsson⁵⁰ mout miex ! »
Chascun li respont : « Par mes iex,
beaus douz frere, vos dites voir !
580 Mes nos n'en paons point avoir
car couchié se sunt li bouchier,
par foi, si n'avon nul denier.
— Seignors, dist [il], je en ai .i.
584 que je vos metrai en comun.
Gras est et gros et si l'emblai
— mout lieement le vos donrai —
chés dant Tibout le monnoier,
588 mes jel muçai en .i. fumier.
— Va le querre, font il, exploite ! »
Cil qui meinte chose ot toleite
s'en est droit au femier alé
592 ou il ot le bacon bouté.
A son col le moigne leva.
En la taverne le porta.
Chascun dit : « Vez ci chose bone ! »⁵¹
596 Et cil a geté⁵² jus sa sonme,
puis leur a dit : « Seignors, mout poise ! »
Atant ont apelé Cortoise,
la chanberiere de l'ostel :
600 « Di va, fet⁵³ il, ou a nul pel ?
Nos volon fere charbonees.
Sont tes escuielles laveses ?

[25v]

<colonne a>

- Exploite tost et nos iron
604 querre buche⁵⁴ ci environ. »

49. Correction dans le manuscrit : « I » remplacé par « e ».

50. Jean Dufournet corrige en *beüision*.

51. Jean Dufournet remplace ce vers par : *Chascun li crie* : « *Wilecomme !* » sans doute pour préserver la rime pour l'œil avec le vers suivant.

52. Jean Dufournet corrige *geté* en *jeté*.

53. Jean Dufournet corrige *fet* en *font* dans l'incise de ce discours collectif.

54. Correction éditoriale : « huche » dans le manuscrit.



Ele fet lour conmandement
et cil s'en vont inelement
tot droitement a .i. paliz
608 ou il avoit grant piex fentiz.
Chascun a le sien esraché,
puis sunt ariere reperé
s'ont demandé une coignie.
612 Ele lour fu mout tost baillie.
Cele ot sa paille lavec.
Au sac estoit corant alee,
puis le deslie conme sote.
616 Le moigne sesi par la bote.
Trenchier en volt, mes il⁵⁵ ne puet.
« Vez com cele garce se muet !
font li larron. El ne fet rien ! »
620 La beasse⁵⁶ les entent bien.
Dont respont : « Par saint Lienart,
cest bacon est plus dur que hart
si est chauciez, ce m'est avis ! »
624 Chascun⁵⁷ s'en est en piez saillis :
« Chaucié ? funt⁵⁸ il. Et il conment ? »
Cele lor moutre⁵⁹ apertement
le moigne qui el sac estoit
628 et cil qui aporté l'avoit
s'est ne sé⁶⁰ quantes fois saigniés.
« Garnot, ce dit li⁶¹ taverniers,
por quoi as tu cel moigne mort ?
632 — Sire, dist il, vos avez tort !
Onques par touz seins nel touchai !
Mes c'est deable, bien le sai,
qui est en guise de bacon !
636 Se Dex me doint confessïon,
ce fu .i. bacon que je pris !
Or s'est deable en guise mis
du moigne por vos⁶² enconbrer,
640 mes bien vos en quit delivrer.
Jel porteré chés dant Tibout !
— Va dont, funt il, exploite tost !
Et si le pent droit au chevron

-
55. Jean Dufournet corrige *il* en *el*. La forme *il* pour le pronom personnel sujet féminin se trouve dans les dialectes du Nord-Est (Buridant § 326).
56. Jean Dufournet remplace *beasse* par *beaisce*.
57. Correction dans le manuscrit : « » remplacé par « C ».
58. Jean Dufournet corrige *funt* en *font*, mais il conserve cette forme quand elle réapparaît au vers 648.
59. Jean Dufournet remplace *moutre* par *moustre*.
60. Jean Dufournet remplace *sé* par *sai*. La forme *sé* pour la P1 de *savoir* est analogique de la base de P2, P3 et P6.
61. Jean Dufournet édite *le*.
62. Dans ce vers et le suivant, Jean Dufournet remplace *vos* par *nos*.



- 644 la ou tu ostas le bacon.
— Si ferai ge, par seint Denis ! »
Adonques ra le moigne pris.
Desor son col li out⁶³ levé.
- 648 Ez le vos el chemin entré,
puis a veü en .i. cortil
jesir .i. grant vieil charetil.
Encontre la meson le drece.
- 652 Et Garnier⁶⁴ a monter⁶⁵ s'adrece

<colonne b>

- droit au pertus⁶⁶ qu'il avoit fet,
par la ou ot le bacon tret,
puis l'a bien droit parmi bouté
- 656 et a la hart l'a bien noé
parmi le col et fermement.
A terre s'en vient vistement.
En la taverne est retorné.
- 660 A ses compaignons a conté
com il a le moigne pendu
a la hart ou le bacon fu.
Des larrons vos leraï ester,
- 664 du vilain vos vorrai⁶⁷ conter
qui gesoit⁶⁸ avec sa moillier.
Ele⁶⁹ commence a esveillier.
« Sire, dist el, ja iert matin
- 668 et bien tens d'aler au molin
que nos n'avons mes que .ii. peins.
— Dame, ce respont li vileins,
je sui⁷⁰ malade tier jor a.
- 672 Esveilliez Martin, si ira,
et si li prametez tortel !
— Sire, dist ele, ce m'est bel.
Martinet, dist el, lieve toi !
- 676 — Dame, dist il, et je por quoi ?
— Au molin te covient aler.
— Avoi, damé, or du gaber⁷¹ !
Quant tuastes vostre porcel,
- 680 de fressure ne de bouel

63. Jean Dufournet transcrit *ont*. Le texte dit : « On le lui avait levé sur son cou ».

64. Jean Dufournet édite Garnot, par souci de cohérence avec le vers 636. On pourrait considérer Garnot comme un diminutif hypocoristique de Garnier.

65. Correction éditoriale : « nonter » dans le manuscrit.

66. Jean Dufournet lit *pertuis*.

67. Correction éditoriale : « baron idoine » dans le manuscrit.

68. Jean Dufournet édite *gisoit*.

69. Jean Dufournet corrige le vers en *E[l] le*.

70. Jean Dufournet édite *suis*.

71. Jean Dufournet corrige le vers en : *Dame, fist il, or du gaber*.



ne m'esforchastes de mengier.
Sui ge ore en vostre dangier
por ce se gis en vostre estrain ?
684 En cest pais n'a pas vilein
qui assez plus ne m'en prestast
et volentiers ne m'en donast
tot autresi c'on ceanz fet !
688 — Martin, fet el, or ne fei plet.
Se je te don de mon bacon
charbonee sor le charbon
et du pein a desgeüner,
692 porroie je vers toi trover
que tu feïses ma proiere ?
— Dame, fet il, a bele chiere
ferai lors quantque vos vodrois !
696 — Martin, fet ele, c'est bien drois
que tu en aies⁷², si aras tu. »
Du coute a son mari feru.
Sire, fet ele, sus levez.
700 Alez au bacon si coupez
une charbonee a Martin
et puis si ira au molin. »

[26r]

<colonne a>

Le⁷³ vilein monte en son cenail.
704 « Par ou veus tu que je t'en tail ?
— Sire, par ou⁷⁴ ou bon vos est⁷⁵.
Fous est qui de ce conseil quiert !
Plus est il vostre qu'il n'est mien.
708 — Par foi, dist Tibout, tu dis bien.
Esclere le feu si verré.
— Par ma foi, sire, non feré
que vos savez bien ou il pent ! »
712 Et li vileins sa mein i tent
qui cuida prendre son bacon.
Le moigne prent par le talon.
Prendre en volt une charbonee.
716 La hart fu seiche et enfumee.
Quant ele ront, si est cheü,
mes dant Tibout a si feru
desor le chief qu'i le trebuche

72. Jean Dufournet édite *que en aies*.

73. Jean Dufournet corrige *le en li*.

74. Jean Dufournet corrige *ou en la*. En écrivant ainsi, l'auteur pourrait chercher à reproduire la parlure du petit serviteur.

75. Jean Dufournet corrige *est en ert* car la rime en l'état est imparfaite.



- 720 desus le fonz d'une vieiz⁷⁶ huche.
Quant dant Tibout cheü se sent⁷⁷,
« Martinet, fet il, lieve toi !
Le bacon est cheü sor moi ! »
- 724 A tant Martinet se leva.
Au feu corut si l'aluma.
Le moigne voit tot requigniez.
Plus de .xxx. foiz s'est seigniez.
- 728 « Sire, sire, ce dist Martin,
par la foi que doi seint Martin,
n'est pas bacon, einz est maufez
qu'il⁷⁸ senble moigne coronnez,
732 si est chaucié, se⁷⁹ Dex me saut !
Li bacons⁸⁰ qui pendoit en haut
n'i est mie ! Perdu l'avon !
Nos avon moigne por bacon !
- 736 — Las ! dist Tibout. Or sui ge mort !
Demein serai pendu tantost⁸¹
que tot le mont dira demein
que j'avrai mort le sougrestein !
- 740 — Sire, sire, dist Martinet,
dementer n'i vaut .i. poret.
Porpensez vos en quel maniere
le moigne soit portez ariere
- 744 en l'abeie dont il mut.
Penduz fust il or a .i. [fust]
ou la defors a .i. booull⁸²
qui nos a mis en tel triboul !
- 748 — Martinet, ce dit le vilein,
va si m'ameine⁸³ mon polein.
Se j'ai le moigne dont lier,
je quit jeu⁸⁴ ferai⁸⁵ chevalier ! »
- 752 Martinet le polein ameine.

<colonne b>

De lui lier mout bien se⁸⁶ peine
es arçons mout estroitement.

76. Jean Dufournet édite *viez*.

77. Jean Dufournet corrige en *s'i sent*. Cette rime reste isolée, ce qui fait suspecter une lacune. Jean Dufournet ajoute donc après ce vers : *Martinet escrie forment*.

78. Jean Dufournet corrige *qu'il* en *qui*.

79. Jean Dufournet remplace *se* par *si*.

80. Jean Dufournet édite *bacon*.

81. Jean Dufournet remplace *tantost* par *a tort* pour la rime.

82. Jean Dufournet corrige *booull* en *booul* pour la rime pour l'œil.

83. Jean Dufournet ne transcrit pas le *m'*.

84. *jeu* est l'enclise de *je le* après vocalisation du l.

85. Jean Dufournet édite *fèrais*.

86. Jean Dufournet corrige *se* en *s'i*.



Ce dit Martin : « Par saint Climent,
756 je vois une lance aporter
et puis s'i⁸⁷ ira bohorder
lais aval en cele court
et vos criez, quel part qu'il tourt :
760 « Haraou, harou, le sougrestein
en meine a force mon polein ! »
Dont est le polein fors boutez
et le vilein s'est escriez
764 « Harou, harou ! » mout hautement.
Aprés le moigne en vont tiex cent
qu'il quident bien qu'il soit desvé,
et li poleins a tant alé
768 que il est entrez en la porte.
Le sougrestein qui l'escu porte
a le soupriour rencontré
qui estoit trop matin levé,
772 puis le feri si de la lance
que jus du palefroi le lance,
que il s'en merveillerent tuit
et escrient tuit a .i. bruit :
776 « Maleürez, fuiez, fuiez !
Li sougrestein est forsenez !
Qu'il atendra⁸⁸ ja sera mort ! »
Onques n'i ot foible ne fort
780 qu'iluecques⁸⁹ vosist demorer.
El moustier se vont enserrer
et li poleins saut es cuisines.
Depeçant va ces ofecines,
784 ces escuielles, ces mortiers
et ces plateaus et ces doubliers.
L'escu fet hurter as paroiz
en .i. randon plus de .c. foiz
788 tant que la lance est peçoie.
Tote la noise est abessie.
Et li poleins a tant alé
qu'il est venuz⁹⁰ a .i. fossé,
792 puis s'eforce⁹¹ par tel air
por le grant fossé tressaillir
que totes les cengles deront.
Ambedui chieent en .i. mont
796 enz el fonz du fossé aval,

87. Jean Dufournet transcrit *si*. Nous proposons une autre transcription dans laquelle le *i* est un adverbe pronominal cataphorique de *lais aval en cele court*.

88. Jean Dufournet édite : *Qui l'atendra ...*

89. Jean Dufournet édite *qui luecques*. Nous comprenons qu'il s'agit d'une consécutive : « Il n'y eut jamais homme assez faible ou fort pour vouloir demeurer là. »

90. Jean Dufournet lit *venus*.

91. Jean Dufournet édite *se force*.



et li moignes et li cheval.
A cros de fer l'en ont fors tret.
Le moigne ne crie ne bret
800 que piech'a que tuez estoit.
Einsi ot Guillaume son droit
du moigne qui par son avoir

[26v]

<colonne a>

cuida sa fame decevoir.
804 Le bacon ot et les .c. livres.
Ensi fu du moigne delivres
qui⁹² onques puis blasmé n'en fu,
mes dant Tibout i ot perdu
808 et son bacon et son polein.
Einsi fu mort le sougrestein.

Explicit

92. Jean Dufournet édite *que*. Nous comprenons que le *qui* est un pronom relatif renvoyant au sujet de la phrase, Guillaume : « Ainsi Guillaume fut-il débarrassé du moine, lui qui n'en fut jamais blâmé par la suite. »



Traduction

par Corinne Pierreville

[22r]

<colonne b>

Je vous raconterai la vie d'un moine¹.
C'était le sacristain² d'une abbaye

[22v]

<colonne a>

et il s'éprit d'une bourgeoise
4 qui était très courtoise et de haut mérite³.
Elle s'appelait Idoine et son époux,
maître Guillaume le changeur⁴.
Les manières d'Idoine étaient parfaites,
8 elle était modeste, courtoise, accomplie⁵,
et Guillaume savait fort bien changer les monnaies.
Il mit toute son application à faire du profit⁶.
Ce n'était pas un habitué des tavernes.
12 Son logis était beau et propre⁷.
Sa huche à pain n'était pas fermée,
mais elle était mise à la disposition de tous.
Si un parasite⁸ lui avait demandé
16 de son bien, il lui en aurait donné volontiers.
Ils étaient extrêmement⁹ riches,

1. Bien que Jean Dufournet affirme dans ses notes p. 367 qu'il a édité le manuscrit H (Paris BnF fr. 2168 ; ce manuscrit contient la version 1 du *Segretain*, une version abrégée de 500 vers), il édite en fait la version 2 du *Segretain* d'après le manuscrit C (Berlin Hamilton 257). La référence des folios qu'il indique p. 367 est également fautive. Le texte ne se trouve pas aux folios 23rb-27va comme il l'écrit, mais aux folios 22rb-26rc. L'annonce contenue dans ce premier vers est déceptive : l'auteur ne racontera pas la vie de ce moine, mais bien au contraire sa mort et surtout les mésaventures subies par son cadavre.
2. C'est-à-dire le religieux préposé à la sacristie, préparant les objets nécessaires au culte et aux cérémonies, entretenant et ornant l'église.
3. Jean Dufournet maintient l'adjectif *vaillante* dans sa traduction. Cet adjectif signifiait d'abord dans l'ancienne langue « de grande valeur, de haut mérite » (DMF I-A).
4. Le *changeur* était l'homme qui faisait le commerce du change, c'est-à-dire qui convertissait les pièces de monnaies de valeur différente en une somme égale, moyennant une commission. Le substantif *changeur* est toujours utilisé en ce sens en français moderne (voir TLF *changeur* A-1).
5. Le participe passé employé comme adjectif *afetie* peut avoir un sens concernant le domaine physique « coquet », moral ou comportemental « bien élevé », « habile », « accompli ». C'est ce dernier sens que nous avons retenu.
6. Choisir pour héros un changeur est paradoxal, car ils étaient soupçonnés de s'enrichir malhonnêtement avec l'argent d'autrui. C'est parce qu'il exerce son métier loyalement, qu'il est généreux à l'égard de tous, et que les coups du sort le font tomber dans la pauvreté qu'il gagne la sympathie de l'auditoire et de l'auteur.
7. *nez* est le cas sujet masculin singulier de l'adjectif *net*.
8. Le *lechierres* (cas sujet de *lecheor*) est l'homme impudique, le débauché, mais aussi le gourmand, le parasite (FEW vol. 16 p. 457a). Ce sens nous paraît adapté pour la situation décrite ici.
9. La locution adverbiale *a merveille* marque le degré supérieur d'une chose au sens de « très, extrêmement ».



mais le diable, toujours aux aguets¹⁰,
entreprit de se jouer d'eux à tel point
20 qu'il les fit sombrer dans la pauvreté.
Guillaume fut contraint d'emprunter.
Il n'eut plus la possibilité de s'arrêter à la table des changeurs.
Il se rendit à la foire de Provins¹¹
24 et y apporta quatre-vingts
livres de bonne monnaie de la ville.
Il s'en retourna ensuite par Amiens.
Il acheta du drap et s'en revint¹².
28 Parce qu'il avait fait de bonnes affaires,
il manifestait beaucoup de joie,
mais des voleurs surveillaient la route,
le passage et le chemin.
32 Ses voisins étaient repartis,
mais lui resta en arrière de deux journées
parce qu'il amenait un grand chargement,
mais son valet et lui n'avaient pas beaucoup cheminé
36 quand ils entrèrent dans la forêt
à l'endroit où se trouvaient les voleurs
qui dépouillaient les marchands.
Quand ils virent venir Guillaume,
40 ils allèrent de tous côtés s'emparer de lui.
Ils le renversèrent au bas de son cheval.
Ils ne lui causèrent pas d'autre mal,
si ce n'est qu'ils lui volèrent sa bourse,
44 puis ils aperçurent au milieu du chemin
son serviteur qui venait après lui,
conduisant la bête de somme.
Les vils brigands l'attaquèrent.
48 Ils le tuèrent à coups de couteaux.
Quand Guillaume le vit mourir,
il se mit à fuir à pied.
Guillaume s'enfuit à pied.
52 Désormais, sa situation n'était guère florissante

<colonne b>

car ceux qui lui avaient confié
l'argent qu'ils devaient recevoir
à son retour de la foire
56 lui dirent : « C'est une sale affaire !
Qu'avez-vous fait de notre argent ?

10. Jean Dufournet donne au verbe *veillier* le sens d'« être éveillé » (DMF I-A) et traduit « qui ne dort jamais ». Nous proposons de traduire par « être en éveil, être vigilant » (DMF-I-B).

11. Cette foire attirait les foules au Moyen Âge ; elle sert également de toile de fond au fabliau de *Boivin de Provins*.

12. En ancien français, l'imparfait peut avoir une valeur perfective et équivaloir au passé simple (Buridant *Grammaire* § 296).



Rendez-le-nous promptement ! »
Guillaume dit à ses voisins :
60 « Seigneurs, je possède encore deux moulins
qui broient beaucoup de farine.
Ne soyez pas si durs !
Prenez-les et laissez-moi en paix
64 jusqu'à ce que j'aie retrouvé du bien. »
Il les leur donna et ils partirent
car ils étaient payés selon leur convenance,
et il resta avec sa femme
68 qui était une très courtoise dame¹³.
Parce qu'il la vit affligée,
il déclara : « Idoine, chère amie¹⁴,
si notre Seigneur a consenti
72 à ce que je perde ma richesse,
Il est encore là où Il a coutume de se trouver.
Il nous aidera bien s'Il le veut.
— Certes, cher seigneur, répondit-elle,
76 je ne sais que dire, par Dieu¹⁵ !
Je suis consternée par votre perte
et le serviteur qui est mort
a été bien mal récompensé !
80 Mais puisque vous êtes vivant, je ne me soucie pas de
[cette perte
car on peut retrouver ce qu'on a perdu,
alors que nul ne peut ramener un mort à la vie. »
Ils restèrent ainsi cette nuit-là.
84 Le lendemain, avant midi,
Idoine alla à l'abbaye
prier le fils de sainte Marie
pour qui l'église était fondée.
88 Elle avait allumé un cierge
afin que le Seigneur Dieu lui vînt en aide
et offrît un gain pécuniaire à son époux.
Elle déposa le cierge sur l'autel.
92 De ses yeux qui semblaient des étoiles
elle pleura et elle poussait, du fond du cœur, de si
[profonds soupirs
qu'elle ne parvenait pas à dire sa prière¹⁶.
Le sacristain l'écouta ;
96 il l'aimait depuis longtemps.
Il s'avança et la salua :
« Dame, dit le moine, soyez la bienvenue !

13. Jean Dufournet ajoute un octosyllabe après ce vers : *Belement l'avoit aresnie* qu'il emprunte au manuscrit D (BnF fr. 19152).

14. Jean Dufournet ajoute un octosyllabe après ce vers : *Por Dieu, ne vos esmaiez mie* qu'il tire du manuscrit d (BnF fr. 14971).

15. Littéralement : « aussi vrai que je demande à Dieu de m'aider. »

16. *lut* est le passé simple de *loisir*, « avoir la possibilité, pouvoir ».



C'est un plaisir de vous rencontrer¹⁷ ! »
100 Elle ne fut pas gênée,
mais essuya ses yeux et lui répondit :
« Seigneur, que Dieu vous donne du bien !

[23r]

<colonne a>

— Du bien, dame ? reprit le sacristain.
104 Je ne demande ni plus ni moins,
en fait de bien, que de vous tenir
avec moi en un lieu isolé¹⁸ !
J'aurais alors accompli
108 ce que j'ai longtemps désiré !
Je suis le trésorier de ces lieux
et je vous donnerai une généreuse récompense.
Vous aurez cent livres de mon argent¹⁹ :
112 vous pourrez en vivre fort largement
et acquitter une partie de vos dettes.
J'ai bien entendu vos plaintes. »
Idoine l'entendit parler des cent livres.
116 Elle commença à réfléchir
pour savoir si elle les prendrait ou non
car cent livres constituent un beau présent,
mais elle aimait d'un grand amour
120 maître Guillaume le changeur²⁰.
Elle se dit alors tout bas :
« Je ne les accepterai pas sans sa permission. »
Le moine lui parla à nouveau²¹ :
124 « Il y a bien trois ans que je vous aime.
Certes, jamais ma main ne vous
a touchée, mais désormais, elle le fera. »
Il la prit alors par le cou et l'embrassa.
128 Il lui donna un baiser de force.
Idoine se recula
et dit : « Cher seigneur, vous ne devriez pas
faire le galant dans cette église²² !

17. Littéralement « soyez la bien trouvée ».

18. Jean Dufournet ajoute *leu* devant *requoi*, car il a refusé d'éditer *tenissë*. Le terme *requoi* peut être un substantif « lieu calme », « endroit retiré ».

19. La suite du texte prouve que ce moine luxurieux n'hésite pas à se servir dans la caisse de l'église et qu'il détourne les dons des paroissiens au profit de ses activités privées.

20. La situation de ce fabliau est proche de celle d'*Estormi* : un couple, jadis riche, tombe dans la misère. L'épouse suscite le désir d'un homme d'Église qui lui propose de l'argent si elle se donne à lui. Elle dit tout à son mari et ils attirent le prêtre ou le sacristain chez eux afin de garder l'argent.

21. *aresonne* est une rime isolée, qui fait suspecter un manque dans la copie. Jean Dufournet ajoute après ce vers : *Dame, fet il, par nostre gonne, / Je ai de vos mout grant pitié, / Longuement m'avez travaillé.* Ces vers sont tirés du manuscrit B (Berne 354).

22. Non seulement le moine déroge aux règles de son ordre en convoitant sexuellement une femme, mais il ne respecte pas le caractère sacré de l'Église en s'y livrant à ses galanteries.



- 132 Je m'en irai chez moi
parler à mon époux
et je lui demanderai son avis.
— Dame, dit-il, je suis extrêmement surpris
136 que vous lui demandiez son avis.
— Ne vous inquiétez pas ! dit-elle.
On fait beaucoup pour de l'argent !
Je pense enjôler si bien mon époux
140 que j'accéderai à votre prière. »
Le moine tira alors une aumônière²³.
Il s'y trouvait dix sous qu'il lui tendit.
Idoine les prit volontiers.
144 Il la recommanda à Dieu et elle en fit autant.
Tous deux se séparèrent ainsi.
Idoine revint à sa demeure
où il n'y avait ni pain ni sel
148 car ils étaient opprimés par Pauvreté
et par la perte qu'avait subie
messire Guillaume dans la forêt.
Elle parla tandis qu'il se taisait.
152 « Seigneur, écoutez-moi !

<colonne b>

- Je vous confierai un projet²⁴ :
grâce à lui, vous serez, je crois, considéré comme riche
avant que deux ans ne se soient écoulés²⁵.
156 — Dame, de quelle manière ? »
Elle tira alors l'aumônière
que le moine lui avait donnée.
Elle l'ouvrit rapidement²⁶.
160 Elle contenait dix sous, qu'elle lui tendit.
Guillaume les prit volontiers.
Elle dit ensuite à Guillaume : « Seigneur,
par Dieu, ne vous courroucez pas
164 si je vous dis un secret. »
Elle lui conta de bout en bout
comment le moine l'avait prié d'amour
quand il l'avait rencontré à l'église

23. Nous maintenons dans la traduction le terme *aumônière*, encore attesté de nos jours, car il s'agissait d'une bourse qui, à l'origine, devait recueillir l'argent destiné aux pauvres. L'emploi de ce substantif par l'auteur complète le portrait du moine englué dans les préoccupations terrestres et oubliées de ses devoirs.

24. Jean Dufournet donne à *conseil* son sens habituel et traduit : « je vais vous donner un conseil ». Le NRCF pense que le terme pourrait être employé dans le sens de « convention secrète » (vol. 7 p. 361) et traduit « je vais vous révéler un arrangement ». Nous avons préféré le sens de « plan, projet » qui nous semble en accord avec le contexte (DMF II-B.3.b).

25. Littéralement : « vous ne verrez pas passer deux ans. »

26. Jean Dufournet remplace les deux vers qui suivent dans le manuscrit de Berlin 257 par un couplet d'octosyllabes : *Les deniers prist qu'il y trouva :/.X. sols i ot, bien les conta*. Il l'emprunte au manuscrit p (Paris, Arsenal, 3527).



- 168 et comment il lui avait promis cent livres.
À ces mots, Guillaume se mit à rire²⁷
et il déclara que par tout le trésor
d'Octavier ou de Nabugor²⁸
- 172 il n'accepterait pas qu'un homme²⁹
la connût charnellement³⁰.
Il préférerait mendier son pain
et mourir de faim à terre !
- 176 Quand Idoine l'entendit,
elle lui répondit de très belle façon :
« Seigneur, si quelqu'un savait
trouver une ruse de façon à pouvoir³¹
- 180 tromper le sacristain
pour parvenir à s'emparer de ses derniers,
ce serait bien, me semble-t-il.
Pour rien au monde, il ne s'en plaindrait
- 184 ni au prier, ni à l'abbé.
— C'est une bonne idée³² ! répondit Guillaume.
Je voudrais volontiers
que nous ayons les deniers
- 188 à condition qu'il n'ait pas
de contact charnel avec vous.
Il ferait bon de s'en occuper.
Quel plan pourrions-nous concevoir ?
- 192 — Seigneur, je m'en occuperai.
Écoutez ce que je dirai.
Je me rendrai au matin à l'église.
J'irai m'asseoir et m'arrêter
- 196 juste devant l'autel de saint Martin.
Si je puis parler au sacristain,
je lui dirai de venir avec moi
et de tenir la promesse
- 200 qu'il m'a faite — et il la tiendra :
je sais bien qu'il viendra volontiers ! —
et d'apporter avec lui sa bourse

27. Le verbe *rire* en ancien français est ambigu et peut se traduire par « sourire » (comme le fait ici Jean Dufournet) ou par « rire ». Nous pensons que le comportement luxurieux du moine fait rire Guillaume qui sait pouvoir compter sur la fidélité de son épouse et qu'il se réjouit des perspectives financières qui s'offrent ainsi à lui. Il pourrait cependant s'agir également d'un rire jaune, d'un rire amer.

28. Octavier, l'empereur Auguste, premier empereur de Rome, était souvent cité en exemple pour sa richesse par les textes médiévaux. Le nom de Nabugor fait sans doute référence à un émir oriental (voir le NRCF vol. 7 p. 361-362). Jean Dufournet pense qu'il s'agit plutôt de Nabuchodonosor.

29. Littéralement : « un homme né », « un homme vivant ».

30. Littéralement : « fût intime charnellement avec elle ».

31. Notre traduction s'éloigne syntaxiquement de la phrase médiévale, afin d'alléger la construction. L'ancien français débute par une proposition subordonnée relative au subjonctif imparfait (littéralement : « celui qui saurait... ») à valeur hypothétique, dans laquelle sont enchâssées deux subordonnées consécutives (*que l'en peüst ...* « de sorte que l'on pût » et *si ... c'on peüst...* « si bien que l'on pût... »).

32. Littéralement « vous n'avez pas plaisanté ».



[23v]

<colonne a>

- toute remplie de monnaie.
204 — Dame, c'est ce qu'on verra.
Maudit celui qui s'y dérobera !
— Certes, ce ne sera pas moi³³ ! dit-elle.
— Dame, il est très tard.
208 Nous devrions bien penser désormais
à ce que nous mangerons pour le souper.
— Seigneur, vous avez raison.
Allez immédiatement acheter
212 les mets qui pourraient vous plaire³⁴ ! »
Elle lui donna aussitôt les dix sous.
Guillaume se rendit aux boutiques³⁵.
Il acheta une grande quantité de pain et de viande,
216 puis s'en revint chez lui.
Idoine interpella le serviteur
qu'elle avait envoyé chercher du vin,
du poivre et du cumin.
220 Elle prépara elle-même la sauce,
puis ils s'assirent de bon cœur³⁶.
Ils mangèrent en privé,
avec leur serviteur seulement³⁷.
224 Après avoir bu et mangé,
ils se couchèrent quand ce fut le moment ;
ils s'embrassèrent et s'étreignirent.
Jamais cette nuit-là ils ne parlèrent
228 de pauvreté ou de privation
car ils étaient très heureux dans les bras l'un de l'autre.
Au matin, lorsqu'il fit jour,
Idoine se vêtit et se chaussa.
232 Une fois prête,
bien vêtue et ayant noué
sa belle guimpe³⁸ de soie,

33. Nous comprenons que *qui s'en faudra* est repris, de manière sous-entendue, dans le vers suivant, avec le verbe viciaire *être* nié au futur. Littéralement : « En vérité, celui qui se dérobera ne sera pas moi. »

34. L'ancien français utilise une comparative introduite par *tel... com*.

35. *estaus* est le cas régime pluriel de *estal*, « table où un marchand expose sa marchandise » (DMF II-B.1).

36. Jean Dufournet traduit « pleins de tendresse ». Nous proposons de prendre la locution adverbiale dans le sens de « de bon gré, de bon cœur, volontiers » (DMF A-3.a), car ce couple affamé par la pauvreté a sans doute hâte de dîner. Mais la syllepse de sens est possible. Dans ce cas, *par amour* signifierait simultanément « de bon gré » et « amoureusement ».

37. Nous considérons *li garchon* comme un cas sujet singulier. On aurait attendu *li gars* (le substantif possède deux bases : *li gars/ le garçon*). La forme *li garchon* résulte sans doute d'une extension du cas régime sur le cas sujet.

38. La guimpe était la pièce de fine toile blanche, en lin ou en soie, encadrant le visage et retombant sur le cou et la poitrine.



elle se mit en route droit à l'église,
236 mais avant qu'elle n'y fût entrée,
la messe était déjà chantée
et les gens qui y avaient assisté
sortaient de l'église.
240 Idoine s'avança.
Elle s'arrêta aussitôt, droit devant saint Martin,
pour prier.
Le moine vint guetter
244 pour voir quand elle viendrait.
Il fut extrêmement heureux lorsqu'il l'aperçut.
Il s'avança et lui déclara :
« Le délai que vous m'imposez me pèse beaucoup !
248 Dites-moi vos pensées
car je suis si fou³⁹ de vous
que je n'ai ni bu ni mangé
depuis hier matin, quand je vous ai parlé !
252 — Ne vous inquiétez pas, répondit-elle,

<colonne b>

mais soyez tout à fait rassuré,
car cette nuit, dans mon lit,
vous prendrez votre plaisir avec moi
256 si vous respectez votre promesse. »
Le moine répondit aussitôt :
« Dame, ne doutez plus
que je n'y apporte cent livres ou plus.
260 Il est bien juste que je les y apporte
car si je peux jouir de vous,
je ne désire ni ne demande rien de plus,
par la foi que je dois au Dieu tout-puissant ! »
264 Il lui donna une grande quantité d'argent
pour acheter des victuailles,
puis elle⁴⁰ prit congé et s'en retourna.
Et l'autre s'occupa de son affaire⁴¹
268 et s'évertua à fouiller les boîtes, les armoires
et les écrins des reliquaires
où les gens qui avaient entendu l'office
avaient⁴² déposé leur offrande.
272 Il en remplit une bourse

39. Sur le sens de *rage*, « folie », voir FEW vol. 10 p. 8b.

40. Jean Dufournet traduit « puis il prit congé ». Il nous semble que, si le sujet de *prent congé* et *s'en repere* était le même que le sujet de *pense de son afere* (i.e. le moine), l'ancien français n'aurait pas besoin de recourir au démonstratif *cil* au vers 267, dont la présence matérialise un changement de sujet.

41. Le verbe *pense* est construit en anacoluthie avec un premier COI, le groupe nominal *de son afere*, et un second, le groupe à l'infinitif *de cerchier boites*...

42. Le groupe nominal *la gent* est un singulier collectif. Il peut donc être suivi d'un verbe au pluriel.



et il ne mentit pas en disant
qu'il y aurait⁴³ bien cent livres,
car s'il avait pu en faire entrer encore,
276 il en aurait mis davantage !
Le malheureux était tout joyeux
alors qu'il allait à la rencontre de⁴⁴ son infortune.
Idoine ne tarda plus
280 à préparer⁴⁵ à manger.
Guillaume dîna le tout premier
et alla sa coucher dans son lit
pour mettre le moine en dérouté⁴⁶ ;
284 il portait à la main un gourdin⁴⁷
qu'il avait emprunté à un serviteur.
Quand les moines de l'abbaye
eurent chanté et dit les complies,
288 ils allèrent se coucher dans le dortoir.
Le moine resta dans l'église.
Sachez qu'il ne se coucha pas,
mais qu'il se souvint de son amie.
292 Il sortit alors sans être vu⁴⁸
par une porte, très discrètement.
Il se rendit droit à la maison de Guillaume
où il avait ourdi son affaire⁴⁹.
296 Il vint à la porte et appela,
et Idoine lui ouvrit,
puis referma après lui.
Les voilà tous deux dans la maison
300 tandis que Guillaume était couché dans le lit.
Le moine but et mangea
en privé avec son amie

[24r]

<colonne a>

qui lui sera vendue fort cher !
304 « Cher et doux ami, lui dit-elle,

43. Le NRCF interprète, comme nous, ce *n'* devant *i eüst* comme un adverbe explétif dont la présence s'explique par le sémantisme du verbe *mentir* introduisant la proposition subordonnée complétive.

44. *encontre* est une préposition signifiant « en direction de », « à la rencontre de ».

45. *apareut* est le subjonctif présent de *apareillier*.

46. Le verbe *desbareter* signifie « mettre en fuite, mettre en dérouté », « vaincre, déconfire », et par extension « décontenancer ». Les trois sens pourraient convenir dans ce vers : voir Guillaume dans le lit où il espère coucher avec sa femme aurait de quoi décontenancer le moine et le mettre en fuite. C'est également ainsi que Guillaume parviendra à le vaincre. Dans le doute, nous avons choisi la première traduction. Le NRCF traduit « dans l'intention de défaire le moine. »

47. Le substantif *gibet* pouvait faire référence à un bâton court avec une crosse (DMF B-3).

48. L'adverbe *priveement* signifie « en privé », « sans témoin », « discrètement », sens qui rejoint le sens de l'adverbe *coiement*. Pour rendre les deux termes, Jean Dufournet choisit de transformer le deuxième adverbe en adjectif qualificatif de *postiz* « par une porte dérobée ».

49. Pour le sens de l'expression *bastir un plait*, « ourdir, tramer », voir DMF D-2.



où est ce que vous m'avez promis ?
— Prenez cette bourse, lui répondit le moine,
et gardez-la :
308 elle contient facilement cent livres !
Je ne mentirais pour rien au monde ! »
Idoine alla les ranger,
puis elle aperçut près de l'âtre
312 les clés que le moine y avait lancées.
Il les avait jetées sur le banc.
Idoine était extrêmement belle.
Sa beauté mettait le moine à la torture.
316 Il se leva et voulut la posséder
près des flammes du foyer⁵⁰
quand elle cria : « Au nom de Dieu, pitié !
Nous serions tous deux déshonorés
320 car je crains que les gens qui passent par cette rue
ne nous voient.
Vous me mènerez⁵¹ dans cette chambre.
Vous accomplirez là vos volontés. »
324 À ces mots, le moine se leva
et sachez bien qu'il était très contrarié
qu'elle le fit ainsi patienter.
Il entra aussitôt dans la chambre.
328 Il la jeta renversée sur un lit.
Guillaume bondit pour s'interposer
et lui dit : « Moine, par saint Paul,
sachez que je vous tiens pour fou
332 de vouloir déshonorer ma femme.
Je serais vraiment un misérable
si je vous le permettais !
Que le Seigneur Dieu ne jette jamais plus les yeux
336 sur celui qui vous le permettra ! »
Le moine se releva à ces mots.
Il voulut agripper Guillaume, mais ce dernier lui donna
un tel coup de gourdin qu'il l'assomma,
340 et quand il l'eut ainsi assommé,
il réitéra son coup
et le frappa à nouveau à la tête⁵²
de sorte qu'il en fit jaillir la cervelle,
344 et le moine tomba à terre.
C'est ainsi qu'un fou cherche sa mort !
Quand Idoine le vit mourir,
elle soupira du fond du cœur :

50. Le substantif *roust* est le déverbal de *rôtir*, « exposer à une forte chaleur », « faire cuire à feu vif ». On pourrait traduire *le foier en roust* par « le foyer ardent ».

51. Jean Dufournet édite *mettez*. Nous lisons *merrez*, forme du futur pour *menerez*. Le *e* précédant *r* a chuté et le *n* s'est assimilé au *r*.

52. Le *haterel* est la nuque et, par extension, la tête. Voir DMF *par ce haterel* « sur cette tête », « sur ma tête ».



348 « Hélas, malheureuse,
puissé-je être à Babylone !
Pauvre infortunée,
c'est pour mon malheur que je suis née
352 puisqu'à cause de moi, une telle affaire s'est déroulée !

<colonne b>

Guillaume, pourquoi as-tu agi ainsi ?
— Dame, j'avais peur,
en le voyant si grand,
356 qu'il ne me saisît avec ses bras.
Aimiez-vous donc le sentir
prendre son plaisir entre vos jambes ?
À présent, nous n'avons plus qu'à fuir
360 et aller en terre étrangère
assez loin pour qu'on ignore où nous chercher !
— Seigneur, nous ne pouvons pas le faire
et je vous dirai pourquoi :
364 les portes du bourg sont fermées
et les veilleurs montés en haut des murailles. »
Tandis qu'elle pleurait, Guillaume réfléchit.
Les pensées d'un fou n'ont guère de résultat⁵³.
368 Quand Guillaume eut un peu délibéré,
il redressa la tête et parla :
« Idoine, chère amie,
par où est-il venu de l'abbaye ?
372 — Seigneur, par la porte
qui est du côté de la palissade.
J'ai vu à l'instant les clés sur le banc ! »
Guillaume saisit un drap blanc
376 et banda la tête du moine,
puis il le chargea sur son dos.
Il partit avec le moine,
suivi de dame Idoine.
380 Même si on avait dû lui trancher la tête,
elle ne serait pas rester seule à cet endroit,
mais elle s'assit sur un rebord de fenêtre.
Guillaume fut habile
384 à venir droit à la porte
par où le moine était arrivé.
Il le mit à terre, ouvrit
la porte, puis le chargea à nouveau sur son dos.
388 Il entra dans un sentier
par où les moines allaient pisser⁵⁴.

53. Littéralement : « Il reste beaucoup de ce que pense un fou ». C'est un proverbe signalé par le DMF (*remanoir* A-3).

54. Le fabliau accorde une petite place au comique scatologique. Le vocabulaire utilisé reste



Il pénétra directement dans la pièce
où l'on soulage le mal de ventre,
392 puis il l'assit sur le premier trou
et regarda vers la porte.
Il vit reposer là un fagot de foin
dont les moines, au sortir
396 de la pièce, s'essuyaient le bas des reins⁵⁵.
Guillaume ne fut pas discourtois.
Il confectionna de quoi se torcher et le lui enfonça
dans le poing, puis il repartit
400 par le fond⁵⁶ d'une ancienne rue.
Il avait tellement peur qu'il était couvert de sueur.
Il retrouva Idoine, sa femme,

[24v]

<colonne a>

en proie à une intense frayeur⁵⁷.
404 Ils rentrèrent tous deux chez eux
et se rassurèrent⁵⁸ beaucoup.
Ils pensaient bien être débarrassés
du moine qu'ils avaient tué.
408 Le moine, qui avait reçu le funeste coup,
était assis, la gueule ouverte,
et les autres se trouvaient au dortoir.
Dans un lit près du réfectoire
412 était étendu le prieur de l'abbaye.
Il avait trop mangé⁵⁹, et il ne pouvait plus
se retenir d'aller
en un lieu où vider ses intestins.
416 Il entra alors dans les latrines.
Au premier trou qu'il trouva,
il s'arrêta pour se vider.
Il commença alors à retrousser son habit.
420 Haussant la tête, il aperçut
le sacristain qui avait été tué
et ne bougeait absolument pas⁶⁰.

néanmoins familier, mais non obscène.

55. On note l'emploi métonymique de *reins* pour *postérieurs* afin de masquer l'obscénité de la scène.
56. Le *funz* (« le fond ») est, d'après le NRCF, la rigole centrale servant à l'écoulement des eaux dans les rues médiévales. Reid propose pour l'adjectif *viez* (« vieux, vieille ») le sens de « peu fréquenté, désert ».
57. Le lecteur moderne s'étonne peut-être que les deux personnages manifestent de la peur alors qu'ils se sont débarrassés du cadavre du moine, mais ils craignent encore que leur crime soit découvert.
58. Jean Dufournet donne au verbe pronominal *se conforter* le sens de « se réjouir », mais cette joie nous semblerait prématurée après des vers insistant sur la peur ressentie par les protagonistes. Nous préférons donc le sens de « s'apporter un réconfort, un soutien moral, se réconforter, se consoler, se rassurer » (DMF C-1 et 2.)
59. Sans y toucher, l'auteur continue d'égratigner l'image du clergé régulier : après le péché de luxure, voici le péché de gourmandise. Il n'est cependant pas question de vouloir réformer les mœurs de l'Église et l'évocation de ces vices sert essentiellement l'intrigue, ce qui limite la satire.
60. Littéralement : « qui ne bougeait ni pied ni main ».



« Ah, s'exclama-t-il, comme est digne de mépris
424 le sacristain qui dort ici !
S'il le paie cher demain quand nous serons au chapitre,
ce ne sera⁶¹ pas à tort.
S'il avait manqué à ses devoirs lors de la lecture de l'épître⁶²,
428 il n'aurait pas commis de faute plus grave ! »
Il lui fit signe pour le réveiller :
« Maître sacristain, dit le prieur,
vous feriez mieux de dormir au dortoir
432 que dans ces latrines !
Maudites soient vos activités⁶³
qui vous ont ainsi déshonoré !
Je préférerais avoir la cuisse brisée
436 et le corps brûlé sur un bûcher ardent⁶⁴
plutôt que de dormir en un lieu si infâme ! »
Quand il eut fait ce qu'il voulait⁶⁵,
il s'approcha du sacristain et dit :
440 « Maître sacristain, réveillez-vous ! »
Et l'autre, qui était tout à fait⁶⁶ mort,
tomba tout de travers,
renversé sur la planche du lieu d'aisance.
444 Quand le prieur le vit tomber⁶⁷,
il s'exclama : « Qu'est-ce, par le saint Esprit ?
Ce moine est-il donc mort ?
J'avais vraiment tort
448 de m'occuper de lui !
C'est pour mon malheur que je suis venu ici aujourd'hui !
Dieu, comment trouver ce que je dois faire ?
Il s'est querellé avec moi l'autre jour
452 et moi avec lui, en vérité⁶⁸ !

<colonne b>

Voilà qu'on dira devant l'abbé
que je l'ai tué par trahison ! »

-
61. L'ancien français utilise le présent dans l'apodose du système hypothétique pour en renforcer l'actualisation.
62. Le NRCF explique (vol. 7 p. 366) que l'une des tâches du sacristain consistait à placer le livre rassemblant les textes sacrés sur le pupitre de l'abbaye et à indiquer par un signet l'endroit où devait débiter la lecture.
63. Le substantif *gaaigne* signifie littéralement « le gain, le butin », mais comme le remarque le NRCF, ce sens paraît vraiment insatisfaisant dans ce contexte. Le Tobler Lommatzsch s'appuie sur ce vers pour proposer le sens de « Arbeit, namentlich Landarbeit » (vol. IV, 6). Il s'est sans doute produit un déplacement par métonymie à partir du sens de « gain, profit, affaire », vers « ce qui permet de faire des affaires », « le travail », « les activités ».
64. Littéralement : « ma cuisse serait brisée et mon corps brûlé... avant que je ne dorme... »
65. L'auteur use d'une nouvelle périphrase pour éviter l'obscénité scatologique.
66. Sur ce sens de la locution verbale *a estrous*, voir le FEW vol. 3 p. 335a.
67. *chaer* est une forme de l'infinitif *cheoir*.
68. En arrière-plan se dessine une description à charge du clergé régulier et des mesquineries, des tensions, des rivalités composant la vie des moines.



Le prieur était abasourdi.
456 Il ignorait comment agir et réfléchit
à la manière dont il pourrait venir à bout de la situation.
Il dit alors qu'il le porterait
dans le bourg et le laisserait
460 devant la porte de quelque bourgeoise,
la plus belle, la plus courtoise
qui fût dans tout le fief⁶⁹,
et qu'au matin les gens diraient
464 qu'on l'aurait tué à cet endroit.
Il bougea donc le moine.
Il le chargea droit⁷⁰ sur son dos
et partit⁷¹ ensuite,
468 puis il le⁷² porta directement à la maison
où le moine avala le poison
dont, à jamais, il guérirait⁷³ trop tard.
À présent, je prie Guillaume d'être sur ses gardes
472 car si on trouve le moine à cet endroit au matin,
je pense que sa mort sera proche !
Guillaume et Idoine étaient couchés
— ils avaient vraiment été épouvantés
476 et ils se reconfortaient au mieux —
quand une rafale de vent
frappa les vêtements du moine,
les⁷⁴ soulevant et les remuant.
480 Elle les fit heurter à la porte.
« Par saint Omer, s'exclama Idoine,
seigneur Guillaume, levez-vous !
Il y a je ne sais qui à notre porte !
484 Il nous a épiés toute la nuit ! »
Guillaume se redressa alors.
Il saisit aussitôt son gourdin.
Il s'en vint hâtivement à la porte.
488 Elle fut ouverte bien vite,
et le moine, qui avait été tué,
s'écroula sur la poitrine de Guillaume

69. Le *tenement* est, en droit féodal, le domaine tenu en fief, le fief, et par extension, le domaine, les terres, le lieu.

70. Jean Dufournet préfère donner à la locution adverbiale *tot droit* une valeur temporelle.

71. *tormoit* est un nouvel exemple d'imparfait doté d'une valeur perfective (aspect borné, non-sécant ou global).

72. *sel* est l'enclise de *se* (adverbe de phrase) suivi de *le*, pronom personnel complément.

73. *garra* est le futur de *garir* qui est devenu le verbe *guérir*. Jean Dufournet lui donne le premier sens que le verbe possédait dans l'ancienne langue, « garantir, protéger » (DMF A-) et suppose un emploi passif « dont il sera garanti trop tard ». Nous proposons de donner au verbe son sens de « recouvrer la santé » (DMF B-).

74. Jean Dufournet remplace *le* par *se*. Nous comprenons que le pronom personnel *le* reprend le terme *dras*, bien qu'il soit utilisé au pluriel dans le vers précédent. De fait, le substantif *drap* au pluriel pouvait se traduire par « l'habit, le vêtement » au singulier. Il ne nous paraît pas vraisemblable qu'une rafale de vent, si forte soit-elle, parvienne à soulever le cadavre d'un moine gros et gras.



qui tomba sur le dos.
492 Quand il se sentit à terre,
il se demanda avec beaucoup d'étonnement ce qui se passait.
Il cria bien haut à sa femme :
« Idoine, aide-moi !
496 Je ne sais ce qui est tombé sur moi !
Que je sois maudit de Dieu
si c'est un homme et que je ne le tue pas ! »
Idoine bondit du lit, toute nue.
500 Elle courut allumer le feu.
Elle vit le moine et l'examina :
« Guillaume, nous sommes trahis⁷⁵ !
[C'est le sacristain qui est étendu ici !]

[25r]

<colonne a>

— Dame, vous dites vrai.
504 Maudits soient une intelligence dévoyée⁷⁶,
la convoitise et la trahison
car il n'en peut venir que du mal !
— Est-il bien mort ? — Certes, oui ! »
508 Ils étaient très surpris l'un et l'autre,
et affirmaient que c'étaient des démons
qui l'avaient rapporté là⁷⁷.
Guillaume s'empara de lui derechef
512 et Idoine lui donna une lettre
où les noms de Dieu étaient écrits⁷⁸,
et il la prit bien volontiers
car il s'y fiait tout particulièrement.
516 Il repartit avec le moine
jusqu'au moment où il parvint au tas de fumier
de messire Thibaud, le monnayeur⁷⁹,

-
75. Le couplet d'octosyllabes est incomplet. Le copiste a manifestement oublié un vers en passant du verso du folio au recto. Comme ce vers est essentiel à la compréhension de la scène qui suit, nous l'ajoutons.
76. Jean Dufournet corrige *savoir* en *avoir*. Le NRCF estime que *mavés savoir* se rapporte à « l'habileté malhonnête avec laquelle a été préparé le guet-apens » (vol. 7 p. 369). Nous nous demandons si *mavés savoir*, *covaitise* et *traïson* ne concernent pas l'attitude du moine qui s'est servi des connaissances acquises par son éducation religieuse pour essayer de séduire Idoine grâce à sa faconde et sa maîtrise du langage, qui a convoité le bien d'autrui, et qui était prêt à enfreindre les liens sacrés du mariage pour assouvir son désir.
77. On retrouve ici la même croyance populaire que dans *Estormi* ou les *Trois dames de Paris*, selon laquelle les démons détenaient le pouvoir d'investir le corps des morts et de leur donner l'apparence de la vie.
78. Ce talisman est évoqué dans d'autres textes médiévaux comme le *Conte du Graal*, où l'ermite apprend à Perceval une prière où il y avait *asez des nons Nostre Seignor/ tuit li meillor et li greignor/ que nomer ost ja boche d'ome* (v. 6263-6265 édition F. Lecoy).
79. Jean Dufournet corrige *monnoier* en *motoier*. Le terme réapparaît au vers 593 (de l'édition de Jean Dufournet) pour désigner le même personnage et cette fois, Jean Dufournet ne le corrige pas dans le texte, mais indique en note qu'il faut lire *metoier*. Le NRCF explique que les fonctions de manieur d'argent et de métayer ne s'excluaient pas dans les villes médiévales (vol. 7 p. 369) : « Thibaud est un manant qui tient en métayage les champs de blé appartenant



qui surveillait les champs de blé des moines
520 et possédait de pleins pots d'argent
et beaucoup d'autres richesses.
Il avait fait un grand jambon
d'un porc qu'il avait tué après l'avoir
524 engraisé toute la saison chez lui,
et il l'avait suspendu pour le faire sécher.
Un vaurien le lui avait volé
le soir précédent et l'avait caché
528 dans le fumier de maître Thibaud.
Il n'avait pas trouvé d'autre moyen de se tirer d'affaire⁸⁰.
Guillaume, portant le moine,
fit un arrêt près du fumier.
532 Sachez qu'il était épuisé
de le porter à travers la ville.
Il réfléchit à la ruse
qui lui permettrait de s'en débarrasser au mieux.
536 Il voulut l'enterrer dans le tas de fumier
et l'y laisser⁸¹.
Il mit alors le moine à terre.
Il creusa un grand trou avec sa main
540 pour enfouir le sacristain.
Il sentit le cochon que le voleur avait enfoui
et en fut très surpris.
Il crut voir apparaître un manteau noir⁸² de moine
544 et commença à en défaire les liens⁸³.
« En vérité, dit Guillaume,
il y a ici un autre moine noir⁸⁴
dont l'habit noircit beaucoup, me semble-t-il !
548 Je vais les mettre tous les deux ensemble. »
Il voulut le faire, mais n'y parvint pas.
« Par le noble saint Lot, que se passe-t-il ?
demanda Guillaume. Il n'y entrera donc pas⁸⁵ ? »
552 Il se dit alors qu'il verrait

à l'abbaye tout en s'occupant d'opérations financières ».

80. Sur le sens à donner à *essoigne*, voir le NRCF, vol. 7 p. 369 : « moyen de se tirer d'affaire », « moyen d'arriver à son but ».

81. *femier* et *fiens* désignent tous deux le fumier, le tas de fumier ; *lera* est le futur de *laire*, « laisser ».

82. Nous proposons de maintenir la leçon du manuscrit et de considérer que *gone* résulte d'une focalisation interne qui nous donne à entendre ou à lire ce que croit voir Guillaume, à savoir l'habit d'un autre moine, au lieu du sac enfermant le jambon. Cette hypothèse nous paraît confirmée par les paroles que prononce le personnage juste après. Suggérer qu'on peut confondre sans difficulté un cochon et le cadavre d'un moine contribue, bien évidemment, au comique anticlérical du fabliau. Je remercie Stéphanie Le Briz-Orgeur et Alain Corbellari de m'avoir suggéré cette traduction « apparaître noir » pour le verbe *nerçoier*. Le DMF donne seulement « devenir noir, changer de couleur » et le Godefroy « rendre noir, être noir, devenir noir » (mêmes sens dans le Tobler Lommatzsch).

83. L'utilisation du pronom personnel complément « le » pour reprendre un substantif féminin, « la gone », est une particularité dialectale picarde. Voir C. Buridant, Grammaire, §326 p. 408.

84. Les moines noirs sont les Bénédictins.

85. Jean Dufournet considère que *si n'i porra* fait toujours partie de l'incise et traduit : « mais il n'y pourra rien ». Nous pensons, comme le NRCF, que cette proposition appartient toujours au discours.



<colonne b>

quel était le moine qui avait été tué.
Il remua donc le jambon.
« Dieu, aide-moi ! C'est de la viande !
556 À présent, je gagne⁸⁶ largement
au vol de ma charrette dans la forêt.
J'ai de la viande et de l'argent à profusion ! »
Il mit le moine dans le sac⁸⁷
560 et s'évertua à le recouvrir
comme il l'était auparavant.
Il s'en alla avec le jambon en courant.
Il retourna chez lui.
564 Quand sa femme le vit,
elle lui demanda : « Est-ce encore le sacristain ?
— Non, dame, par saint Germain,
mais c'est un jambon gros et gras !
568 Nous avons de la viande, allez chercher des choux ! »
L'homme qui avait pris le cochon
chez maître Thibaud, comme je l'ai conté,
jouait dans une taverne.
572 Il y avait beaucoup de vin, mais il ne parvenait plus
[à boire davantage,
et dit à ses compagnons :
« Messieurs, que ferons-nous donc ?
Je crois bien que si nous avons
576 une grillade de cochon bien gras,
nous boirions bien mieux !
— Par mes yeux, lui répondit chacun,
cher et doux ami, vous dites vrai !
580 Mais nous ne pouvons pas en avoir
car les bouchers sont couchés,
et, par ma foi, nous n'avons pas d'argent.
— Messieurs, dit-il, j'en ai un
584 que je partagerai avec vous.
Il est gros et gras, et je l'ai volé
— je vous en donnerai bien volontiers —
chez maître Thibaud le monnayeur,
588 mais je l'ai caché dans un tas de fumier.
— Va le chercher, disent-ils, fais vite ! »
L'autre, qui avait volé bien des choses,
se rendit droit au tas de fumier
592 où il avait enfoncé le cochon.
Il chargea le moine sur son cou.
Il le porta à la taverne.

86. Pour ce sens de *ne pas perdre a qqe chose*, « gagner largement », voir DMF I-A-1-a.

87. C'est-à-dire le sac qui contenait le jambon.



Et chacun de dire : « Voici une bonne affaire ! »⁸⁸
596 L'autre jeta à terre son fardeau,
puis il leur dit : « Messieurs, il pèse très lourd ! »
Ils appelèrent alors Courtoise⁸⁹,
la servante de l'auberge :
600 « Allons donc, où y a-t-il un pieu ?
Nous voulons faire des grillades.
Les assiettes sont-elles lavées ?

[25v]

<colonne a>

Fais vite et nous irons
604 chercher du bois alentour. »
Elle exécuta leurs ordres
et ils partirent rapidement
droit vers une clôture
608 où se trouvaient de grands pieux fendus.
Chacun arracha le sien,
puis ils s'en retournèrent
et demandèrent une hache.
612 On la leur donna aussitôt.
La servante avait lavé sa poêle.
Elle avait couru jusqu'au sac,
puis elle l'ouvrit comme une nigaude⁹⁰.
616 Elle saisit le moine par la botte⁹¹.
Elle voulut en trancher un morceau, mais n'y parvint pas⁹².
« Voyez comme cette pauvre fille se démène !
dirent les voleurs. Elle n'arrive à rien ! »
620 La servante les entendait fort bien.
Elle répondit alors : « Par saint Léonard,
ce cochon est plus dur que de la corde
et il est chaussé⁹³, je crois ! »
624 Chacun bondit sur ses pieds :
« Chaussé ? demandèrent-ils. Et comment ? »

88. Jean Dufournet remplace ce vers par : *Chacun li crie* : « *Wilecomme !* » (qu'il emprunte au manuscrit D BnF fr. 19152), sans doute pour préserver la rime pour l'œil avec le vers suivant.

89. Le nom de la servante de cette taverne, repère de voleurs, participe au comique car il pastiche la littérature de style élevé. Le même personnage est qualifié de *garce* (v. 624 dans l'édition de J. Dufournet), terme qui peut aussi désigner une fille de mœurs légères, une débauchée, une prostituée. Son nom constitue donc une antiphrase.

90. Jean Dufournet traduit *comme sote* par « précipitamment ».

91. La servante est sotte au point de ne pas s'étonner immédiatement que le prétendu cochon soit botté. Le terme *bote* désignait cependant aussi le sabot d'un cheval ou d'un mulet (FEW vol. 15/2 p. 41a). Pouvait-il s'appliquer au sabot d'un porc ? Il y aurait alors une syllepse de sens : l'auteur utiliserait un substantif qui référerait aussi bien à la botte d'un homme qu'au sabot d'un porc. Ce comique de mot serait plus subtil.

92. La scène effleure le tabou de l'anthropophagie (l'assemblée est toute prête à déguster un morceau de moine grillé), pour le désactiver immédiatement par le rire.

93. Puisqu'il a été question de *bottes* peu de vers auparavant, nous pensons que ce terme est à prendre dans son sens de « revêtir des chaussures », et non pas « revêtir des chausses », c'est-à-dire un vêtement collant couvrant la jambe et le pied.



Elle leur découvrit
le moine qui était dans le sac,
628 et celui qui l'avait apporté
se signa je ne sais combien de fois.
« Garnot⁹⁴, dit l'aubergiste,
pourquoi as-tu tué ce moine ?
632 — Seigneur, répondit-il, vous vous trompez !
Jamais je n'ai touché à lui, par tous les saints !
Mais c'est le diable, je le sais bien,
qui a pris l'aspect d'un cochon !
636 Que Dieu me donne la confession,
c'est un cochon que j'ai pris !
Le diable vient de revêtir l'aspect
d'un moine⁹⁵ pour vous⁹⁶ plonger dans l'embarras,
640 mais je pense bien vous en délivrer.
Je le porterai chez maître Thibaud !
— Va donc et fais vite ! dirent-ils.
Et pends-le précisément à la solive
644 où tu as pris le jambon.
— Je le ferai, par saint Denis ! »
Il reprit⁹⁷ alors le moine.
On le lui avait chargé sur le dos⁹⁸.
648 Le voilà en route.
Il aperçut ensuite dans un jardin
une grande et vieille charrette.
Il la dressa contre la maison.
652 Garnier⁹⁹ se mit à monter

<colonne b>

directement vers le trou qu'il avait fait
et par où il avait extrait le cochon,
puis il poussa le moine bien droit au travers
656 et le pendit bel et bien à la corde
par le cou, très solidement.
Il descendit à terre rapidement.
Il retourna à la taverne.
660 Il conta à ses compagnons
comment il avait suspendu le moine

94. *Garnot* est le diminutif de *Garnier*, nom du voleur comme on l'apprend plus loin (vers 658 de l'édition de Jean Dufournet, qui corrige cependant le manuscrit pour conserver la forme Garnot).
95. Jean Dufournet traduit : « le diable a revêtu l'aspect d'un cochon ».
96. Dans ce vers et le suivant, Jean Dufournet remplace *vos* par *nos*. Il nous semble intéressant de maintenir la leçon proposée par le manuscrit : le voleur refuse de s'associer à l'embarras qu'il a généré en utilisant *nous* et se présente au contraire comme l'homme providentiel par lequel l'affaire sera résolue.
97. *ra* est la particule itérative *re-*, *r —*, accolée à l'auxiliaire *avoir*.
98. Jean Dufournet transcrit *ont*. Le texte dit littéralement : « On le lui avait levé sur son cou ».
99. Jean Dufournet édite Garnot, par souci de cohérence avec le vers 636. Garnot est le diminutif hypocoristique de Garnier.



à la corde où pendait le jambon.
Je laisserai à présent les voleurs,
664 car je voudrai parler du paysan
qui dormait avec son épouse.
Elle commença à se réveiller¹⁰⁰ :
« Seigneur, dit-elle, ce sera bientôt le matin
668 et il est grand temps d'aller au moulin
car nous n'avons plus que deux pains.
— Dame, répondit le paysan,
je suis malade depuis trois jours.
672 Réveillez Martin, il ira,
et promettez-lui un pain rond !
— Seigneur, dit-elle, cela me convient.
Mon petit Martin, lève-toi !
676 — Dame, et pourquoi ?
— Il te faut aller au moulin.
— Voyons, dame, vous vous moquez de moi !
Quand vous avez tué votre cochon,
680 vous ne m'avez invité à manger
ni les abats, ni la panse.
Suis-je soumis à votre bon vouloir
parce que je dors sur votre paille ?
684 Dans ce pays il n'est pas de paysan
qui ne m'en prêterait bien plus
et ne m'en donnerait bien plus volontiers¹⁰¹
qu'on ne le fait ici !
688 — Martin, dit-elle, ne fais donc pas d'histoires.
Si je te donne de mon cochon
une grillade cuite sur la braise
et du pain pour le déjeuner,
692 pourrais-je obtenir de toi
que tu fasses ce que je te demande ?
— Dame, je ferai alors en souriant
tout ce que vous voudrez !
696 — Martin, dit-elle, c'est bien juste
que tu en aies, et tu en auras. »
Elle poussa son mari du coude.
« Seigneur, levez-vous.
700 Allez couper une grillade dans le cochon
pour Martin,
puis il partira au moulin. »

100. Nous voyons ici un cas d'haplologie. Le manuscrit donne « Ele » pour « Ele le ».

101. *tot autresi* signifie « exactement ainsi ». Pour nous, ce groupe reprend *assez plus* du vers 691 dans l'édition de Jean Dufournet (il traduit : « tout autrement »). Le NRCF estime que le *en* réfère non pas à la paille, comme dans notre traduction, mais à de l'argent, et traduit : « Il n'y a pas de vilain (sic) dans ce pays qui ne m'accorderait des prêts beaucoup plus importants et qui ne me fournirait de bon cœur ce qu'il me faut, au même titre qu'on le fait ici ! ».



[26r]

<colonne a>

- Le paysan monta dans son grenier.
704 « Dans quelle partie veux-tu que je t'en taille un morceau ?
— Seigneur, où bon vous semble.
Il est fou, celui qui s'interroge à ce sujet !
Ce cochon est plus à vous qu'à moi.
708 — Par ma foi, dit Thibaud, tu parles bien.
Allume le feu et j'y verrai clair.
— Par ma foi, seigneur, je ne le ferai pas
car vous savez bien où il pend ! »
712 Le paysan tendit la main,
persuadé de prendre son cochon.
Il saisit le moine par le talon.
Il voulait en découper une grillade.
716 La corde était sèche et enfumée.
Quand elle se rompit, il tomba,
et frappa si bien maître Thibaud
sur la tête qu'il le renversa
720 au fond d'une vieille huche.
Lorsque maître Thibaud se vit au sol¹⁰²,
il cria : « Martin, lève-toi !
Le cochon m'est tombé dessus ! »
724 Matin se leva alors.
Il courut allumer le feu.
Il vit le moine tout grimaçant¹⁰³.
Il se signa plus de trente fois.
728 « Seigneur, seigneur, dit Martin,
par la foi que je dois à saint Martin,
ce n'est pas un cochon, mais c'est un diable :
il¹⁰⁴ ressemble à un moine tonsuré
732 et il est chaussé, que Dieu me sauve !
Le cochon qui pendait là-haut
n'y est plus ! Nous l'avons perdu !
Nous avons un moine à la place du cochon !
736 — Hélas ! s'exclama Thibaud. Je suis mort !
Je serai immédiatement¹⁰⁵ pendu demain
car tout le monde dira
que j'aurai tué le sacristain !
740 — Seigneur, seigneur, dit le petit Martin,

102. La rime de ce couplet reste isolée, ce qui fait suspecter une lacune. Jean Dufournet ajoute donc après ce vers : *Martinet escrie forment* (leçon du manuscrit D BnF 19152 et du manuscrit d (BnF fr. 14971).

103. *requigniez* est le participe passé de *rechignier*, « faire une figure renfrognée et menaçante », « grimacer ».

104. Jean Dufournet corrige *qu'il* en *qui*. Nous maintenons la leçon du manuscrit et comprenons qu'il s'agit d'une proposition subordonnée circonstancielle de conséquence : « de sorte que.. ».

105. Jean Dufournet remplace *tantost* par *a tort* pour la rime.



se plaindre ne sert à rien¹⁰⁶.
Réfléchissez à la manière
dont le moine pourrait être ramené
744 à l'abbaye dont il est parti.
Qu'il soit pendu à une poutre
ou là, dehors, à un bouleau
celui qui nous a mis dans une telle panade !
748 — Martin, dit le paysan,
va m'amener mon poulain.
Si j'ai de quoi attacher le moine,
je pense faire de lui un chevalier ! »
752 Martin amena le poulain.

<colonne b>

Il s'évertua à l'attacher
aux arçons très solidement.
« Par saint Clément, dit Martin,
756 je vais apporter une lance
et puis il ira tournoyer
là-bas dans cette cour,
et vous, criez, où qu'il aille¹⁰⁷ :
760 « Haro, haro, le sacristain
emmène de force mon poulain ! »¹⁰⁸
Le poulain fut alors poussé dehors¹⁰⁹
et le paysan hurla
764 « Haro, haro ! » à hauts cris.
À la suite du moine s'élancèrent bien cent personnes
persuadées qu'il était devenu fou,
et le poulain galopa tant
768 qu'il franchit la porte de l'abbaye.
Le sacristain, portant l'écu,
rencontra le sous-prieur
qui s'était levé tôt,
772 et le frappa de sa lance
de sorte qu'il le projeta au bas de son palefroi
et que tous, éberlués,
crièrent d'une seule voix :
776 « Malheureux, fuyez, fuyez !
Le sacristain est fou furieux !
Celui qu'il atteindra¹¹⁰ sera bientôt mort ! »
Il n'y eut ni faible ni fort

106. L'expression médiévale est bien plus pittoresque. Littéralement : « se plaindre ne vaut pas un poireau. »

107. *tourt* est la P3 du subjonctif présent de *tourner*.

108. Jean Dufournet ne referme pas les guillemets qu'il a ouverts au vers 762 de son édition.

109. Jean Dufournet ne traduit pas ce vers.

110. Jean Dufournet édite : *Qui l'atendra* ... Nous comprenons qu'il s'agit plutôt du futur du verbe *atteindre* précédé du pronom personnel sujet *il* et du pronom relatif objet élidé *qu'*.



780 pour vouloir rester là¹¹¹.
Ils allèrent s'enfermer dans l'église
et le poulain bondit dans les cuisines.
Il mit en pièces les dépendances¹¹²,
784 les assiettes, les mortiers,
les plateaux et les plats¹¹³.
Il fit heurter l'écu contre les murs
plus de cent fois à la suite
788 de sorte que la lance se brisa.
Le tumulte se calma.
Et le poulain galopa tant
qu'il parvint à un grand fossé,
792 puis fit un effort si violent
pour le franchir
qu'il rompit toutes les sangles.
Ils tombèrent tous deux en un seul tas
796 tout au fond du fossé,
le moine et le cheval.
On les en sortit avec des crocs de fer.
Le moine ne poussait pas un cri
800 car il y avait longtemps qu'il était mort.
Ainsi Guillaume obtint-il justice
du moine qui, grâce à son argent,

[26v]

<colonne a>

crut circonvenir sa femme.
804 Il eut le cochon et les cent livres.
Il fut ainsi débarrassé du moine
et¹¹⁴ n'en fut jamais blâmé par la suite,
mais maître Thibaud y perdit
808 et son cochon et son poulain.
Ainsi mourut le sacristain.

Fin

111. Jean Dufournet édite *qui luecques*. Nous comprenons qu'il s'agit d'une consécutive : « Il n'y eut jamais homme assez faible ou fort pour vouloir demeurer là. »

112. C'est-à-dire les arrière-cuisines où étaient préparés les plats.

113. Les *doubliers* sont des nappes pliées en deux ou des sortes de plats (FEW vol. 3 p. 185b-186a).

114. Jean Dufournet édite *que*. Nous comprenons que le *qui* est un pronom relatif renvoyant au sujet de la phrase, Guillaume : « Ainsi Guillaume fut-il débarrassé du moine, lui qui n'en fut jamais blâmé par la suite. »